

**Formation FLASH
E-LEARNING****◆ En pratique**

Date – Mardi 11 juin 2024

Horaires - 10h00-12h00

Modalité – E-Learning

Public – salariés permanents et/ou administrateurs. Si une **situation de handicap** doit être prise en compte, veuillez nous l'indiquer.

Prérequis – Aucun

Évaluation des acquis

QCM et bilans pédagogiques

◆ Tarif formation par participant**Abonné CHAMADE**

- 1er participant salarié - 315€ TTC*
- 2ème participant salarié - 267€ TTC*
- Au-delà - 212€ TTC par salarié supplémentaire
- Administrateur bénévole : 170€ TTC*

Non abonné CHAMADE

- Salarié : 350€ TTC*
- Administrateur bénévole : 199€ TTC*

◆ Places disponibles**Nombre maximum**

30 postes* par session

Nombre minimum

8 postes*

L'inscription doit mentionner tous les participants et non le nombre de postes. **La facturation est réalisée par participant, même si les participants sont sur un même poste.*

L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA (Art. 261-4,4,a CGI)

***Nous contacter pour connaître les modalités du forfait, elles dépendent de votre OPCO.*



Inscription en ligne

<https://www.ai-expert.fr>

Renseignements

Marie-Pierre RECARTE

06 67 16 32 11

mariepierre.recarte@chrysalid-experts.fr

Christelle.buvat@chrysalid-experts.fr

Formation professionnelle**Le calcul des coûts de revient et la politique tarifaire d'une AI**

Mardi 11 juin 2024

10H00 – 12h00



Intervenant : Didier LABREZE

➔ objectifs

Lors de cette formation, vous sera délivrée une méthode permettant d'analyser les coûts de revient des heures de mise à disposition.

Vous apprendrez également à mesurer l'impact réel de vos décisions sur ces « coûts de production » et sur vos tarifs de vente.

➔ Plus-value

Formation pratique à l'issue de laquelle chaque participant pourra vérifier si ses tarifs sont cohérents avec les charges qu'elle supporte.

Cette formation est une première étape de l'analyse des coûts permettant aux participants de définir et proposer des augmentations tarifaires fondés sur des éléments plus prégnants que la seule augmentation du SMIC, au conseil d'administration.

Un appui individuel pourra compléter la formation collective selon les modalités qui seront exposées lors de la formation.

➔ Programme

1/ Les fondamentaux

- * Les objectifs du suivi de gestion
- * La lecture du compte de résultat
 - Structure d'un compte de résultat
 - Prise en compte des spécificités d'une AI

2/ Les outils

- * La méthode des coûts partiels
- * La construction du taux horaire
- * Le seuil de rentabilité

➔ Modalités

Alternance d'apports théoriques et de mise en situation pratique.

Si vous souhaitez faire prendre en charge les formations par l'OPCO dont vous dépendez, n'oubliez pas de nous en informer.

CHRYSLID'EXPERTS est certifié pour les actions de formation !